



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°5 du 29 janvier 2015

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique

Thème du programme de droit - session des concours 2016
arrêté du 5-1-2015 (NOR : MENS1501003A)

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2014 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement
liste du 8-1-2015 (NOR : MENS1501006K)

Mouvement du personnel

Liste d'aptitude

Inscription sur la liste des maîtres de conférences retenus pour être nommés dans le corps des professeurs des universités
arrêté du 10-12-2014 (NOR : MENH1401282A)

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires à Berlin - 2015-2016
avis du 20-1-2015 (NOR : MENC1501008V)

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique

Thème du programme de droit - session des concours 2016

NOR : MENS1501003A
arrêté du 5-1-2015
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêté du 3-7-1995 modifié ; avis du Cneser du 15-12-2014 ; avis du CSE du 18-12-2014

Article 1 - En vue de la session des concours 2016, la seconde partie du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant : « La liberté d'entreprendre ».

La période de référence pour le suivi de l'actualité juridique liée à ce thème s'étend du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Article 2 - L'arrêté du 17 février 2014 fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2015, est abrogé à l'issue de la session des concours 2015.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2014 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement

NOR : MENS1501006K

liste du 8-1-2015

DGESIP A1-3

Sur proposition du jury en date du 11 décembre 2014, sont admis à la session 2014 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

- Jean-Baptiste Aubert ;
- Christophe Boissenot ;
- Monsieur José Bouteau ;
- François Breton ;
- Olivier Demange ;
- Séverine Goujon ;
- Luc Grassini ;
- Franck Hericher ;
- Fabrice Iltis ;
- Thibaut Laurent ;
- Tony Le Bot-Drouet ;
- Thomas Petite ;
- Anthony Pousserol ;
- Jean Rolland ;
- Jean-Philippe Voirin ;
- Stéphanie Yvroud.

Mouvement du personnel

Liste d'aptitude

Inscription sur la liste des maîtres de conférences retenus pour être nommés dans le corps des professeurs des universités

NOR : MENH1401282A
arrêté du 10-12-2014
MENESR - DGRH A2-2

Vu décret n° 84-431 du 6-6-1984 modifié, notamment article 46-1 ; arrêté du 23-1-2012 modifié ; proposition du jury réuni le 24-11-2014

Article 1 - Est inscrit sur la liste des maîtres de conférences retenus pour être nommés, en application de l'article 46-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le corps des professeurs des universités, Monsieur Pascal Saffache, 24e section.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 10 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires à Berlin - 2015-2016

NOR : MENC1501008V

avis du 20-1-2015

MENESR - DREIC B2

Mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Assemblée nationale, l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), l'université Humboldt de Berlin et le Deutsche Bundestag, le programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires offre à cinq étudiants français la possibilité d'effectuer un stage de dix mois à Berlin. Il comporte une période d'études à l'université Humboldt, puis un stage de cinq mois auprès d'un parlementaire allemand.

Conditions de candidature

- être de nationalité française ;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- être titulaire de la licence ou d'un diplôme de niveau équivalent avant le début du programme d'échange ;
- attester d'une très bonne maîtrise de la langue allemande ;
- avoir séjourné un temps significatif dans un pays germanophone dans le cadre d'études ou de stages ;
- avoir de solides connaissances sur le rôle et le fonctionnement des institutions politiques tant allemandes et françaises qu'européennes, sur l'actualité politique des deux pays, ainsi que sur les relations franco-allemandes ;
- connaître l'essentiel du droit constitutionnel et du droit électoral des deux pays. La lecture d'un ouvrage sur les systèmes politiques français et allemand est vivement conseillée.

Durée et déroulement du programme : du 1er octobre 2015 au 31 juillet 2016

- Octobre-février : période d'études à l'université Humboldt de Berlin ;
- Mars-juillet : activité d'assistant auprès d'un parlementaire allemand.

Conditions de séjour

Les stagiaires bénéficient, pour la durée de leur séjour, d'une bourse du DAAD d'un montant mensuel de 500 € s'ils optent pour le logement qui est mis à leur disposition par l'université, ou de 800 € s'ils se logent par eux-mêmes.

Modalités de dépôt des candidatures

Les étudiants intéressés sont invités à saisir leur candidature en ligne sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/> (rubrique « Europe et international / appels à propositions Europe et international ») avant le

2 avril 2015 minuit.

À défaut, et en cas d'impossibilité majeure, ils peuvent demander un formulaire papier à l'adresse suivante :
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Dreic B2, « programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires » - 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07.
Ce formulaire dûment rempli devra parvenir à cette adresse le 2 avril 2015 au plus tard.

Au terme d'une première sélection sur dossiers, les candidats retenus seront invités à se présenter à Paris à un entretien en langue allemande et en langue française devant la commission franco-allemande de sélection au mois de mai 2015. Les stagiaires retenus seront pris en charge par les autorités allemandes.